

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
CHANONAT

Version approuvée du 29/01/2026
Échelle : 1/6500

4-1
APP

Habillage	
■	Limite de Mond'Arverne Communauté
■	Limite communale
■	Parcelle cadastrale
■	Bâti
■	Bâti récemment construit
■	Terrain de sport
■	Cimetière
Inscriptions graphiques	
●	Petit patrimoine local L.151-19
—	Haie (à préserver, à compléter ou à créer) L.151-23
—	Linéaire commercial
■	Bâti pouvant changer de destination
■	Pelouse sèche L.151-23
■	Zone humide L.151-23
■	Périmètre de protection des plans d'eau L.151-23
■	Patrimoine végétal et paysagé L.151-23
■	Bois et bosquets L.151-23
Zonage	
■	Zone urbaine de centre bourg
■	Zone urbaine d'habitat
■	Zone urbaine sensible
■	Zone urbaine d'équipement
■	Zone agricole constructible
■	Activité existante isolée
■	Zone de reconquête agricole
■	Zone agricole
■	Zone naturelle
■	Zone de jardins
■	Zone de sports et de loisirs
■	Zone naturelle protégée

Libellé	Dénomination
A	Zone agricole
Aa-1*	Activité existante isolée
Aa-2*	Activité existante constructible
Ar	Zone de reconquête agricole
N	Zone naturelle
Nj	Zone de jardins
Ni	Zone de sports et de loisirs
Ni-2*	Zone d'activités de pleine nature
Np	Zone naturelle protégée
Uc	Zone urbaine de centre-bourg
Ue	Zone urbaine d'équipement
Ug	Zone urbaine d'habitat
Uh	Zone de villages et hameaux
Us-2	Zone urbaine sensible à l'étalement urbain

N°	Libellé	Surface (m²)
1	ER - Aménagement d'un chemin et d'une aire de retournement	76,35
2	ER - Aménagement d'un espace public	30,40
3	ER - Aménagement d'un espace public autour de la fontaine	251,59
4	ER - Aménagement d'un espace public et mise en valeur des abords de l'église	114,82
5	ER - Aménagement d'un espace public près de l'église	50,53
6	ER - Aménagement de la RD 62	902,20
7	ER - Bande 10m pour la haie, gestion rousseaulement	1162,18
8	ER - Bassin d'orage	2493,42
9	ER - Crédit haie pour gestion rousseaulement - 7m de large	1218,15
10	ER - Dépollution pour améliorer la sécurité dans le bourg	66,70
11	ER - Place publique	33,00
12	ER - Place publique à aménager	243,95

